Envoyé en préfecture le 02/12/2025
Reçu en préfecture le 02/12/2025
Publié le
ID : 035-200054880-20251202-2025_57-DE

La Chapelle du Lou du Lac

Date de convocation :
25 novembre 2025

Convocation affichée le:
25 novembre 2025

Compte rendu affiché le:
2 décembre 2025

Nombre de membres :

Effectif légal : **19**

En exercice : **19**

Présents : **12**

Votants : **16**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA CHAPELLE DU LOU DU LAC

SEANCE DU 1er DÉCEMBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le premier décembre à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de La Chapelle du Lou du Lac, s'est réuni à la mairie en séance publique, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Patrick HERVIOU, Maire de la commune de La Chapelle du Lou du Lac.

Etaient présents :
HERVIOU Patrick, ROUAULT Yves, BOUILLET Isabelle, GAUTIER Alain, MANCHERON Françoise, HERVIOU Fabrice, PERCHEREL Jean-Claude, POTTIER Isabelle, EON Marie-Noëlle, DAUGAN Yannick, POULAIN Alan, PERCHEREL Linda.

Etaient Excusés : LOUISFERT- GAUTIER Sandrine (*pouvoir à I. BOUILLET*), VISSET Cécile (*pouvoir à F. HERVIOU*), BOSSARD Isabelle, DAY Estelle (*pouvoir à P. HERVIOU*), DESPRES Nadège (*pouvoir à F. MANCHERON*), TIREL Cédric, AUVÉ Fabrice
Absents :

Un scrutin a eu lieu, Monsieur Fabrice HERVIOU a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

OBJET : Empierrement de la rive du bassin de rétention des eaux pluviales du Lohat – devis (2025-57)

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les rives des bassins de rétention des eaux pluviales du lotissement « la Résidence du Lohat » présentent un état d'instabilité provoquant la déstabilisation des éléments de clôture des riverains et précise que des devis ont été sollicité pour tenter de résoudre cette situation.

Monsieur le Maire présente les devis correspondant à différentes mises en œuvre possibles et propose à l'assemblée de se positionner sur le dossier.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Valide** le principe de réalisation de travaux sur les rives des bassins de rétention du lotissement « la Résidence du Lohat »
- **Retient** le devis de l'entreprise JJB TP de Bédée (35) pour un montant de 23 041,80 € HT
- **Donne pouvoir** à Monsieur le Maire, ou à l'adjoint délégué en cas d'absence de celui-ci, pour signer l'ensemble des pièces relatives à cette affaire.

POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
Le Maire
Patrick HERVIOU

Transmis au représentant de l'état le : 02/12/2025 Reçue en Préfecture le : Notifiée le :	Le Maire certifie que le présent acte est exécutoire en application de l'article L2131.1 du Code Général des Collectivités Territoriales. A la Chapelle du Lou du Lac, le 02/12/2025